

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02389
Numéro SIREN : 824 601 835
Nom ou dénomination : 2G RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 6869

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 1 CLOS DAME GILLE 77340 PONTAULT COMBAULT		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 8 2 4 6 0 1 8 3 5 0 0 0 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW	
Avances et acomptes		AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU 10 000	CV 10 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ 10 000	BK 10 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ 69 873	CA 69 873
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ 69 873	CK 69 873	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 79 873	IA 79 873	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2021

Désignation de l'entreprise		2G RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)			DG	
	Report à nouveau			DH	(352)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	49 648
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV	29 865
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	134
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	226
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	30 225	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	79 873	
RENVOLS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	30 225	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	biens *	FD	FE	FF				
	Production vendue	FG	FH	FI				
	services*	FJ	FK	FL				
	Chiffres d'affaires nets*			FM				
	Production stockée*			FN				
	Production immobilisée*			FO				
	Subventions d'exploitation			FP				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FQ				
	Autres produits (1) (11)			FR				
				Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS				
	Variation de stock (marchandises)*			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW				
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX				
	Salaires et traitements*			FY				
	Charges sociales (10)			FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA			
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE				
			Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
			Total des produits financiers (V)	GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR				
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
			Total des charges financières (VI)	GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW				

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>2G RESTAURATION</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/> *										
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
										1		2		3								
										Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9					KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1					KM		KN		KO							
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants		M2				KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3				KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		KW		KX						
		Matériel de transport *										KY		KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ							
	Avances et acomptes										LK		LL		LM							
	TOTAL III										LN		LO		LP							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T							
	Autres participations										8U	10 000	8V		8W							
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S							
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V							
	TOTAL IV										LQ	10 000	LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	10 000	ØH		ØJ								
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
										1		2		3		4						
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ					MA		MB		MC							
		Sur sol d'autrui				IR					MD		ME		MF							
		Inst. gales, agenets et am. des constructions										IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers										IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT		MU					
	Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB					
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF						
TOTAL III										IY		NG		NH		NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations										IO		ØX		ØY	10 000	ØZ					
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G					
	TOTAL IV										I3		NJ		NK	10 000	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	10 000	ØM						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 2G RESTAURATION

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise 2G RESTAURATION										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG		PH		
Terrains			PI			PJ			PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF		QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT		
TOTAL III			QU			QV			QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ		ØR		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		2G RESTAURATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise :		2G RESTAURATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	32	32	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	69 707	69 707		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	134	134		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	69 873	VU	69 873
RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	134	134			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	29 865	29 865			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	226	226			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	30 225	VZ	30 225	
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES DIMISSION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							18
à long terme - imposées aux taux de 0%							ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME. (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur les plus-values*		Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexes A)		L5	
	Entreprises nouvelles - Reprise (entreprises en difficultés 44 septies)		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)		PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
K9								XF	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2G RESTAURATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	352	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6		352
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		352
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise 2G RESTAURATION										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(195)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(157)		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	(352)		Report à nouveau	ZG				(352)		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II		
										ZH		(352)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0							ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD 64 384		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		47884605800012							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION							Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑬							

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION

Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. $\pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \tau$ π
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0) du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2G RESTAURATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence	GY du	GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0]

N° SIRET [8 | 2 | 4 | 6 | 0 | 1 | 8 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2G RESTAURATION]

ADRESSE (voie) [1 CLOS DAME GILLE]

CODE POSTAL [77340] VILLE [PONTAULT COMBAULT]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [1] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [1000]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [42] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SA] Dénomination [2G PARTICIPATIONS]
N° SIREN (si société établie en France) [4 | 7 | 8 | 8 | 4 | 6 | 0 | 5 | 8] % de détention [100] Nb de parts ou actions [100]
Adresse : N° [1] Voie [CLOS DAME GILLE]
Code Postal [77340] Commune [PONTAULT COMBAULT] Pays [FR]

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) []

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 4 6 0 1 8 3 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G RESTAURATION

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SAS	Dénomination	WOKI CACHAN	% de détention	100
N° SIREN (si société établie en France)	8 5 2 3 9 8 3 1 2				
Adresse :	N° 35	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS		
	Code Postal 94230	Commune	CACHAN	Pays	FR
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	% de détention	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []				
Adresse :	N° []	Voie	[]		
	Code Postal []	Commune	[]	Pays	[]

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2G RESTAURATION
SAS AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 CLOS DAME GILLE
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 824 601 835

PROCES-VERBAL de décisions de l'associé unique du 30 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 12 heures,

Le soussigné, Monsieur Gilles Marchal, représentant légal de la société 2G Participations, ayant son siège social à Pontault Combault (77340) 1 clos Dame Gille, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Melun B 478 846 058, associée unique de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du gérant sur l'ensemble des opérations et sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et présentant un résultat nul approuve les dits comptes, donne quitus au gérant de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit :

Réserve légale	0 €
Dividendes	0 €
Report à nouveau	0 €
 Total	 0 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, conformément à l'article 223 quater du CGI constate :
Qu'aucune charge ni dépense somptuaire visés à l'article 39-4 du même code n'a été enregistrée au cours de l'exercice,
Qu'aucun amortissement excédentaire visés à l'article 39 - 4 du même ne code et autres amortissements non déductibles n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, n'a perçu pour 2020 aucune rémunération au titre du mandat de Président.
Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique a décidé de ne pas verser de rémunération pour son Président Monsieur Gilles Marchal au titre de l'année 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned centrally on the page.

2G RESTAURATION
SAS AU CAPITAL DE 50000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 CLOS DAME GILLE
77340 PONTAULT COMBAULT
RCS MELUN 824 601 835

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	0 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	0 €
Perte	0 €

PROPOSITION D'AFFECTATION

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Autres réserves :	-
Dividendes :	-
Report à nouveau :	0 €

MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Aucun mouvement.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Nous avons une fille : WOK1 CACHAN

DIVIDENDES

Néant

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Néant

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts pour développer notre chiffre d'affaires.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault-Combault,
Le 14 juin 2021.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.